



Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 1er avril 2016 à 20 h

Procès-verbal

L'an deux mille seize, le premier du mois d'avril à 20 heures, le conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor, dûment convoqué le 25 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 27

présents : 14

votants : 24

Présents : Xavier Gaudio, Christine Bégué, Sabine Dassé, Frédéric Dudezert, Agnès Dupla, Hélène Francq-Girard, Philippe Gelez, Christophe Gès, Jérôme Lacroix, Serge Messanges, Cathy Montaut, Pierre Servary, Valérie Thévenot, Jean-Jacques Tirquit

Ont donné pouvoir : Henri Arbeille à Xavier Gaudio, Olivier Bégué à Valérie Thévenot, Sabine Bénétrix à Serge Messanges, Julie Armellini à Frédéric Dudezert, Françoise Lalande à Jérôme Lacroix, Nadine Lartigau à Hélène Francq-Girard, Laurence Pécastaing à Christine Bégué, Marie-Françoise Péré-Gaudio à Christophe Gès, Pierre Sarthou à Philippe Gelez, Michel Villeger à Cathy Montaut.

Absents excusés : Delphine Bart, David Minvielle, Jean-Carl Thiery

Secrétaire : Sabine Dassé

Assiste également Véronique Bois, directrice générale des services.

Le compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Fixation des taux de fiscalité

Vote : unanimité

Les bases prévisionnelles ayant été notifiées, l'assemblée délibérante décide de maintenir les taux de fiscalité locale qui avaient été fixés en 2015.

Les conseillers municipaux, lors du vote du budget primitif 2016, avaient également décidé d'inscrire une enveloppe globale de fiscalité locale s'élevant à 3 874 000 €, avec les taux 2015 soit :

- Taxe d'habitation : 11,22
- Taxe foncière bâtie : 11,39
- Taxe foncière sur le non bâti : 69,71

2. Affectation du compte 471 du Sporting Casino

Vote : unanimité

Un avis favorable est émis à la demande du délégataire du Sporting Casino de l'autoriser à utiliser le compte 471 pour le remplacement des portes de l'ascenseur donnant accès à l'établissement : 4 383,61 € HT.

Le maire Xavier Gaudio rappelle qu'une étude est en cours pour changer l'ascenseur existant et positionner le nouveau permettant un accès aux étages. Il sera dimensionné pour pouvoir rentrer du matériel.

3. Contrats de bail antennes

Vote : unanimité

L'assemblée autorise le maire à renégocier les différents contrats des opérateurs ayant une antenne sur la commune (durée et montant des loyers).

Elle autorise également l'installation d'une nouvelle antenne-relais par Free, à côté du Centre Technique Municipal.

Le maire Xavier Gaudio précise qu'une étude avait été réalisée sur les deux antennes-relais implantées au stade d'Hossegor et sur le clocher de l'église de Soorts. Elle n'avait pas identifié des seuils d'exposition dépassant les seuils précisés par décret.

4. Maintien de la perception des recettes de la taxe de séjour et du prélèvement du produit des jeux à la commune suite au transfert obligatoire de la compétence Tourisme à la communauté de communes MACS

Vote : unanimité

Afin d'anticiper la prise de compétence tourisme par la communauté de communes MACS et l'éventuel transfert des recettes communales affectées à des actions en faveur du tourisme, l'assemblée décide de voter pour le maintien des recettes suivantes :

- Taxe de séjour
- Prélèvement sur le produit des jeux du Casino

Cathy Montaut demande l'intérêt de conserver ces deux recettes sachant que MACS effectuera un prélèvement sur la compensation d'attribution de la commune.

Jérôme Lacroix précise que la commune pourra ainsi maîtriser les taux de la taxe de séjour et donc son dynamisme. Plusieurs communes se sont également positionnées pour garder la taxe de séjour comme recette directe, même si MACS pourra la récupérer en cas d'évolution législative.

5. Modalités de vente de parcelles communales :

5.a) Parcelles du Garden Tennis Club

Vote : 23 voix pour et 1 abstention (Cathy Montaut)

L'assemblée délibérante approuve le principe de vente des parcelles communales cadastrées section AY numéros 168p, 174 et 177 (parcelles où était situé le Garden Tennis Club), d'une superficie de 5 504 m² pour un prix plancher fixé à 1 500 000 € hors taxes. L'assemblée autorise le maire à engager des négociations avec les promoteurs intéressés et à sélectionner deux projets de construction d'un ensemble résidentiel qui comprendra entre 20 à 30 logements, avec le plus de parkings souterrains possibles.

Jean-Jacques Tirquit, 1^{er} adjoint au maire, précise que des contacts ont été pris avec des promoteurs intéressés pour l'acquisition de ces parcelles communales. Cette première approche a permis de connaître le prix d'achat que certains promoteurs seraient prêts à proposer (1 500 000 € ht). Une réunion a été organisée en mairie avec les riverains des parcelles concernées afin de leur expliquer le projet global.

Cathy Montaut demande si le risque de pollution des sols a été analysé. Jean-Jacques Tirquit précise qu'une étude hydrogéologique et géotechnique du sol doit être réalisée et que des devis sont en cours.

A l'interrogation de Cathy Montaut et de Jérôme Lacroix sur la possibilité d'un découpage des parcelles en terrains à bâtir pour la réalisation de maisons individuelles, Jean-Jacques Tirquit répond qu'aucune proposition en ce sens n'a été faite par les promoteurs reçus, sauf un mais qui n'a pas donné suite. Le maire Xavier Gaudio précise qu'un comparatif entre le projet de construction de maisons individuelles et celui des postulants à savoir un ensemble résidentiel sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil municipal afin que les conseillers puissent décider quel type de projet doit être retenu.

5.b) Parcelle non bâtie AK 46, avenue du TCF

Vote : unanimité

Les conseillers municipaux approuvent le principe de la vente de la parcelle cadastrée section AK numéro 46 pour un prix plancher de 195 000 € ht.

6. Fixation du prix de vente du lot n°5 du lotissement La Forêt II

Vote : unanimité

La vente du lot n°5, terrain en pente de 1 500 m² du lotissement La Forêt II, au prix de 234 000 € TTC, à M. Julian Vergnes et Mme Gaëlle Agudo, est approuvée.

7. Attribution du lot n° 7 du lotissement La Forêt II

Vote : unanimité

Le lot n°7, du lotissement La Forêt II, d'une superficie de 1 500 m², est vendu à la SCI MALUCLO (M et Mme Mauricette), au prix de 292.500,00 € TTC.

8. Coupes de bois sur deux parcelles gérées par l'ONF

Vote : unanimité

Les coupes d'éclaircie des parcelles cadastrées A 24 (située sur la commune d'Angresse) et AP 119 (située sur la commune) sont autorisées.

9. Attribution d'une concession existante

Vote : unanimité

Sur proposition des commissions Développement économique, relations avec le tissu économique et Police, sécurité, espaces publics concédés, circulation, stationnement, l'assemblée décide d'attribuer le stand n° 7 à Made With Love (Pâtisseries-Jus de fruits frais-Glaces Artisanales-Offres sucrées).

Christine Bégué, adjointe au maire, regrette le formalisme réglementaire qui ne permet pas une information correcte des 13 personnes qui ont été reçues par les commissions. Elle précise que ce stand a été à nouveau attribué suite au retrait du concessionnaire de 2015 (crêpes bretonnes). Valérie Thévenot rappelle que le nombre de demandes démontre la dynamique commerciale des halles ; les commissions ont opté pour la diversité et la qualité des offres commerciales, en l'occurrence la qualité artisanale de Made With Love.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS

10. Convention relative au versement d'un fonds de concours voirie pour le boulevard de la Dune

Vote : unanimité

L'établissement d'une convention ayant pour objet le versement d'un fonds de concours par la communauté de communes MACS à la Ville, pour financer la réalisation de travaux de requalification sur le Boulevard du Front de la Dune, est autorisé. Le montant du fonds de concours s'élève à 560 179,87 €.

11. Projet de schéma de mutualisation des services entre MACS et les communes membres

Vote : 19 voix pour et 5 abstentions (Christine Bégué, Frédéric Dudezert, Jean-Jacques Tirquit et par procuration Julie Armellini et Laurence Pécastaing),

L'assemblée délibérante émet un avis favorable sur le projet de schéma relatif aux mutualisations de services entre les services de MACS et ceux des communes membres.

Le maire Xavier Gaudio rappelle la démarche participative initiée par la communauté de communes MACS (travail en ateliers, réunions de concertation) et la création d'une instance de pilotage où les maires sont membres de droit. Un diagnostic des compétences existantes a été réalisé et a permis d'articuler le schéma de mutualisation autour de 3 axes :

- En priorité consolider les compétences déjà transférées et exercées par MACS
- Dans un 2^{ème} temps, s'engager dans le transfert de nouvelles compétences imposées par les évolutions législatives
- Mettre en place d'ici la fin du mandat les mutualisations de services issues du travail en ateliers avec les communes.

12. Transfert de la procédure d'élaboration de l'AVAP

Vote : unanimité

La prescription, l'élaboration et l'approbation du document d'urbanisme AVAP relevant de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » de la communauté de communes MACS, l'assemblée délibérante demande à MACS de poursuivre l'élaboration de l'AVAP sur tout ou partie du territoire de la commune, dans les mêmes termes et conditions que ceux définis par la commune dans les contrats et autres documents afférents au dossier.

Jean-Jacques Tirquit précise la démarche positive et volontariste de MACS au niveau de l'AVAP et de l'urbanisme en général. Cependant, cela ne laisse en rien présager des relations à venir avec l'élaboration du PLUI où des tensions pourront naître.

13. Projet de convention pour le règlement financier des travaux de voiries hors compétences réalisés par MACS en 2015

Vote : unanimité

La communauté de communes MACS ayant été amenée, dans le cadre des travaux de rénovation ou d'entretien des voiries d'intérêt communautaire, dans un souci de meilleure coordination des interventions relevant simultanément de plusieurs maîtres d'ouvrage, à réaliser des prestations ne

relevant pas de sa compétence, la commune lui rembourse les montants avancés par le biais d'une convention (28 596,60 € pour l'année 2015).

MARCHÉS PUBLICS

14. Précision sur la délégation au maire en matière de marchés publics (article L 2122-22)

Vote : unanimité

A la demande des services préfectoraux, la délégation en matière de marchés publics, donnée au maire par délibération en date du 10 avril 2014, est précisée. Les termes « seuil défini par décret » sont remplacés par « seuils des procédures formalisées ».

15. Groupement de commandes avec la communauté de communes MACS :

Vote : unanimité

L'assemblée décide de renouveler son adhésion aux deux groupements de commande avec la communauté de communes MACS

15. a) Achat de ramettes de papier blanc

15. b) Prestations de nettoyage des locaux et des vitres

URBANISME

16. Convention d'urbaniste conseil pour le compte de la commune

Vote : unanimité

Une convention est établie afin de formaliser l'intervention de Madame Vanel-Dulucq en tant qu'urbaniste conseil de la commune.

Le maire Xavier Gaudio rappelle qu'elle mène une étude sur la compatibilité des règles du PLU en vigueur avec la loi ALUR. Cette étude servira de base pour l'élaboration du PLUI.

17. Permis d'aménager modificatif n°4 du lotissement La Forêt II

Vote : unanimité

L'assemblée donne mandat au maire pour qu'il signe un permis d'aménager modificatif avec l'accord des copropriétaires du lotissement (l'emprise des constructions sur les lots n°5 et 7 sera redessinée).

18. Déclaration préalable de la division foncière pour la scission de la copropriété de la parcelle AY 168 (Garden Tennis Club)

Vote : unanimité

Afin de permettre de sortir de la copropriété cadastrée section AY numéro 168, attenante aux parcelles privées communales du Garden Tennis Club, l'établissement d'une déclaration préalable est autorisé.

AFFAIRES GÉNÉRALES

19. Convention avec le CDG 40 relative à l'intervention d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection santé-sécurité au travail)

Vote : unanimité

Une convention avec le CDG40 pour définir les conditions d'intervention de l'ACFI est établie.

Le maire Xavier Gaudio précise que l'ACFI contrôle les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité. Il va mener une mission d'inspection se composant en deux phases :

- Une phase d'étude des documents et registres obligatoires en matière de santé-sécurité au travail
- Une phase de visites des lieux de travail

20. Désignation d'un élu référent en matière de santé et sécurité au travail

Vote : unanimité

Jean-Jacques Tirquit, 1^{er} adjoint au maire, est désigné élu référent en matière de santé-sécurité au travail : il assurera notamment le suivi du document unique, des réunions des CT et CHSCT ...

21. Recrutement d'un CAE-CUI (Contrat Avenir Emploi-Contrat Unique d'Insertion) à temps complet

Vote : unanimité

Un agent titulaire du service Garage ayant demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles et devant être remplacé, les conseillers municipaux décident d'ouvrir un poste par le biais d'un contrat aidé (CAE-CUI). L'Etat rembourse 70% de 20 heures hebdomadaires ; la personne sera embauchée sur un temps complet soit 35 heures par semaine.

22. Convention pour les hébergements des renforts gendarmerie pour la saison estivale 2016

Vote : unanimité

Comme pour chaque saison estivale, une convention est établie pour l'occupation par les renforts de gendarmerie des logements du Pignada : 27 logements + 1 bureau, du 1^{er} juillet au 31 août.

23. Ouverture des postes contractuels

Vote : unanimité

Il s'agit de régulariser par délibération l'emploi de personnes selon différents contrats, en fonction des besoins de la commune :

23. a) Contrats d'accroissement temporaire d'activités

Vote : unanimité

Ce vote de principe permettra de recourir à des contrats en cas de besoin tel qu'une surcharge temporaire d'activité.

23. b) Contrats saisonniers

Vote : unanimité

Frédéric Duzert, adjoint au maire, précise que 39 MNS civils seront employés en juillet et août. 3 CRS seront présents du 20 juillet au 22 août. Leur présence est indispensable aujourd'hui pour exercer des pouvoirs coercitifs. Il rappelle que les communes du littoral prennent leur précaution pour assurer leurs obligations devant le retrait des CRS décidé par l'Etat et les contraintes budgétaires : pour Hossegor, les périodes de surveillance des plages seront modifiées avant et après saison, ainsi que les horaires.

23. c) Contrats de remplacements d'agents titulaires

Vote : unanimité

Les conseillers municipaux adoptent le principe de pourvoir au remplacement des agents par le biais de contractuel quand cela est indispensable au bon fonctionnement des services (respect des taux d'encadrement à la crèche et au centre de loisirs notamment).

24. Indemnisation des travaux supplémentaires effectués par les agents territoriaux à l'occasion des élections

Vote : unanimité

A la demande de la perception, l'assemblée décide d'autoriser les agents à percevoir des heures supplémentaires dans le cadre des élections.

25. Convention d'archivage électronique

Vote : unanimité

Une convention relative à la conservation sécurisée des archives électroniques de la commune est établie avec l'ALPI.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

26. Décisions du maire

En application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération s'y rapportant en date du 10 avril 2014 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire, le maire Xavier Gaudio précise les décisions qu'il a prises :

Marchés à procédure adaptée

a) Rejet des eaux pluviales dans le lac marin

3 entreprises ont soumissionné : SNATP Sud Ouest, CEGETP/ GIESPER et STPB, L'offre du groupement CEGETP / GIESPER et de leurs sous-traitants : SEIHE (26 959,00 € TTC) et Soubestre (12 000,00 € TTC), est retenue pour un montant global de 438 971,80 € ht (526 766,16 € TTC). Jean-Jacques Tirquit, 1^{er} adjoint au maire, précise les points suivants :

- réseaux d'eaux usées : 540 000 € de travaux sont prévus au niveau du Parc d'activités Pédebert et du bourg de Soorts. La Lyonnaise des Eaux (Suez) effectue des travaux à hauteur de 450 000 € pour raccorder 65 maisons entre lac et mer.
- Réseau d'eaux pluviales : 560 000 € sont engagés pour la collecte des eaux sur les rives Est et Ouest du lac et permettre ainsi une amélioration de la qualité des eaux de baignade, en cas de forts abats d'eau en particulier.

b) Surpresseur Super Hossegor

Le marché est déclaré sans suite pour motifs d'intérêt général ; d'ordre économique et budgétaire.

c) Aménagement du boulevard de la Dune sous-traitance

La déclaration de sous-traitance pour le groupement SAS Soubestre/Lafitte TP, pour la prestation « localisation réseaux souterrains » à l'entreprise Aquitaine Détection (2 850 € HT) est acceptée.

Tarifs

d) Pose et démontage des concessions

Les tarifs forfaitaires des installations, montage et démontage des structures des concessions sont fixés : 100 € ; 300 € ; 500 € ; 1 000 €

Locations

e) L'appartement T4, situé 46 rue de Mariotte est loué pour un montant de 798 € mensuel jusqu'au 30 septembre 2016 à Mme Magali Laurent.

f) L'appartement T3, avenue Serge Barranx est loué à Mme Marie-Josée Lartigue pour un montant mensuel de 390 €. Durée 6 ans.

Régies

g) La régie Droits de place est modifiée pour permettre l'encaissement de recettes par prélèvement.

27. Questions diverses

Néant

La prochaine séance du conseil municipal est fixée vendredi 10 juin 2016 à 20 heures.

Le maire Xavier Gaudio rappelle le parcours de sculptures monumentales par Monette Lozza, présent sur la commune du 9 avril au 31 juillet 2016.

Hélène Girard, adjoint au maire, précise que samedi 2 avril, l'orchestre symphonique du Sud Ouest se produira pour la première fois à Hossegor lors d'un concert à l'église Sainte-Trinité à 20h30. On le retrouvera les 20 et 21 août à l'occasion de l'opéra, son et lumière lors duquel il accompagnera dix solistes de renommée internationale au Sporting-Casino. L'orchestre symphonique du Sud-Ouest dirigé par Bernard Salles jouera un concerto écrit spécialement pour cette occasion par Bernard Salles et en deuxième partie, une des œuvres les plus connues du répertoire symphonique : la Symphonie n° 9 "du nouveau monde" d'Antonin Dvorak.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 21h40.

Soorts-Hossegor, le 11 avril 2016

Le maire,
Xavier Gaudio